AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2705
FR0010331421-FS1199

2 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2016, la société GAM International Management Limited[1] (20 King Street, Londres, SW1Y 6QY, Royaume Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 2 644 890 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

[1] Contrôlée par la société GAM (UK) Limited, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la société GAM Holding AG (cotée à la bourse Suisse). La société GAM International Management Limited déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent.
[2] Sur la base d'un capital composé de 53 921 304 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.